

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 176

présenté par

M. Breton, Mme Corneloup, M. Ramadier, Mme Anthoine, M. Marleix et M. de la Verpillière

ARTICLE 4

Supprimer l'alinéa 35.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence en matière de dol ou de fraude au jugement d'adoption prenant en compte la transformation de la reconnaissance conjointe en une simple reconnaissance.